

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA
M.R.C. DE MATAWINIE

MARDI
13 DÉC 2011
2011-12-13

Session spéciale du Conseil municipal tenue le 13 décembre 2011 à 20 heures à l'Hôtel de Ville sis au 180 rue Sainte-Louise.
Cette assemblée a été convoquée, tous les membres du Conseil ayant reçus l'avis de convocation. Étaient présents : Messieurs, Gilles Ducharme, Éric Beaulieu, Mario Tremblay, Jean Robitaille et Pierre-Michel Gadoury, sous la présidence du Maire, monsieur Normand Champagne.
Était absente: Madame Isabelle Desrosiers

II Y A QUORUM

ORDRE DU JOUR

1. **Lecture de l'avis de convocation**
2. **Ouverture de l'assemblée par monsieur Normand Champagne**
3. **Adoption de l'ordre du jour**
4. **Lecture des prévisions budgétaires 2012 par le conseiller Mario Tremblay**
5. **Période de question orales**
6. **Adoption des prévisions budgétaire 2012**
7. **Adoption du programme triennal 2012-2013-2014 des dépenses en immobilisations**
8. **Levée de l'assemblée.**

Son honneur le Maire, monsieur Normand Champagne procède à l'ouverture de la présente assemblée.

2011-401

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par le conseiller Gilles Ducharme
Et résolu

QUE : le présent ordre du jour soit et est adopté;

Adopté unanimement.

Monsieur le conseiller Mario Tremblay procède à la lecture des prévisions budgétaires pour l'année 2012.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA
M.R.C. DE MATAWINIE

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
2012
CONDENSÉES**

CONSIDÉRANT QUE : les prévisions budgétaires des **RECETTES** s'établissent comme suit pour l'année 2012:

RECETTES

	BUDGET 2012	BUDGET 2011
<u>RECETTES DE SOURCES LOCALES</u>		
Taxes	3 751 464 \$	3 362 276 \$
<u>PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES</u>		
Compensations	124 837 \$	127 575 \$
<u>AUTRES SERVICES RENDUS</u>		
Sécurité Publique	20 000 \$	20 000 \$
Transport	9 000 \$	8 000 \$
Loisirs et culture	<u>20 000 \$</u>	<u>25 000 \$</u>
	49 000 \$	53 000 \$
<u>AUTRES RECETTES DE SOURCES LOCALES</u>		
Autres recettes	253 785 \$	263 665 \$
<u>TRANSFERTS CONDITIONNELS</u>		
Subventions gouvernementales	316 580 \$	229 443 \$
<u>GRAND TOTAL DES RECETTES</u>	4 495 666 \$	4 035 959 \$

CONSIDÉRANT QUE : les prévisions budgétaires des **DÉPENSES** s'établissent comme suit pour l'année 2012

DÉPENSES

	BUDGET 2012	BUDGET 2011
<u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u>		
Législation	134 516 \$	133 547 \$
Gestion financière et administrative	280 932 \$	226 293 \$
Évaluation	81 179 \$	73 144 \$
Autres	<u>192 977 \$</u>	<u>170 036 \$</u>
	689 604 \$	603 020 \$
<u>SÉCURITÉ PUBLIQUE</u>		
Police	560 000 \$	560 000 \$
Protection contre l'incendie	181 000 \$	180 150 \$
Autres	<u>11 000 \$</u>	<u>11 000 \$</u>
	752 000 \$	751 150 \$
<u>TRANSPORT ROUTIER</u>		
Voirie municipale	327 175 \$	236 095 \$
Enlèvement de la neige	463 097 \$	441 400 \$
Éclairage des rues	49 000 \$	49 000 \$
Circulation	10 000 \$	5 000 \$
Transport en commun	<u>39 005 \$</u>	<u>31 007 \$</u>
	888 277 \$	762 502 \$
<u>HYGIÈNE DU MILIEU</u>		
Traitement de l'eau	49 700 \$	48 980 \$
Réseau de distribution de l'eau	41 195 \$	42 875 \$
Épuration des eaux usées et égout	49 780 \$	45 395 \$
Matières résiduelles	<u>563 965 \$</u>	<u>534 188 \$</u>
	704 640 \$	671 438 \$
<u>URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE</u>		
Logement	5 200 \$	2 823 \$
Urbanisme et zonage	73 877 \$	68 477 \$
Promotion & développement économique	41 516 \$	41 559 \$
Embellissement	<u>20 000 \$</u>	<u>5 000 \$</u>
	140 593 \$	117 859 \$
<u>LOISIRS ET CULTURE</u>		
Centre communautaire	71 200 \$	72 200 \$
Piscine	15 800 \$	14 100 \$
Parc et Terrain de jeux	64 658 \$	50 155 \$
Autres loisirs	51 380 \$	48 425 \$
Bibliothèque	65 729 \$	64 250 \$
Autres	<u>17 000 \$</u>	<u>17 000 \$</u>
	285 767 \$	266 130 \$

FRAIS DE FINANCEMENT

Intérêts	215 608 \$	177 340 \$
Autre frais	<u>3 686 \$</u>	<u>5 000 \$</u>
	219 294 \$	182 340 \$

AFFECTATIONS

Remboursement de capital	470 491 \$	296 520 \$
Financement à long terme	<u>345 000 \$</u>	<u>385 000 \$</u>
	815 491 \$	681 520 \$

GRAND TOTAL DES DÉPENSES 4 495 666 \$ 4 035 959 \$

POUR ÊTRE ANNEXÉ AU BUDGET ET EN FAIRE PARTIE INTÉGRANTE :

ATTENDU QUE : d'après le budget ci-dessus annexé, cette municipalité a à prévoir, au cours de l'année 2012 des dépenses s'élevant à 4 495 666 \$;

ATTENDU QUE : pour défrayer ces dites dépenses, cette municipalité prévoit des revenus non-fonciers s'élevant à 1 766 578 \$;

ATTENDU QUE : pour défrayer la différence entre lesdites dépenses et les revenus non-fonciers, il est requis 2 729 088 \$;

ATTENDU QUE : conformément à l'article 1 du Règlement 153 de ladite municipalité, ladite municipalité a le pouvoir de décréter la taxe foncière annuelle par résolution;

Il est proposé par le conseiller Mario Tremblay
Et résolu

QU' une taxe foncière générale soit et est imposée sur les biens-fonds imposables de cette municipalité au taux de 0,5662 \$ du cent dollars sur l'évaluation de 439 436 200 \$, réparti comme suit :

- X 0,4387 \$ du cent dollars pour l'administration générale.
- X 0,1275 \$ du cent dollars pour la Sûreté du Québec selon la Loi 145.

QU' un tarif de 70 \$ est, par les présentes, imposé et sera prélevé sur tous les immeubles imposables de la Municipalité qui ont un code d'utilisation (code U) compris entre 1000 et 8999 et une taxe de 50 \$ sur tous les immeubles ayant un code d'utilisation (code U) compris entre 9000 et 9999;

QUE : soient et sont prélevées en vertu des règlements qui les imposent, les taxes de services suivantes :

AQUEDUC VILLAGE : 125 \$ par unité de logement, Règlement 461 section A + B;

AQUEDUC BELLE-MONTAGNE : 300 \$ par unité de logement, Règlement 489;

ÉGOUT : 75 \$ par unité de logement, règlement 61, section C

VIDANGE : 185 \$ par unité de logement, 225 \$ par unité de logement ayant plus d'un bac;

QUE : soient et sont prélevées en vertu des règlements qui les imposent, les taxes spéciales ci-après désignées :

ÉTUDE D'IMPACTE ET BARRAGE : 0,1688 \$ du cent dollars d'évaluation pour le secteur décrit aux Règlements 423, 475 et 520;

TRAVAUX CHEMIN VALLÉE DES ROIS : 0,1772 \$ du cent dollars d'évaluation pour le secteur décrit au Règlement 487;

PUITS EAU POTABLE : 0,0051 \$ du cent dollars d'évaluation pour le secteur décrit au Règlement 492;

CAMION INCENDIE : 0,0116 \$ du cent dollars d'évaluation pour le secteur décrit au Règlement 494;

TRAVAUX DE VOIRIE : 0,0055 \$ du cent dollars d'évaluation pour le secteur décrit au Règlement 199;

INFRASTRUCTURES DE LOISIRS : 0,0143 \$ du cent dollars d'évaluation pour le secteur décrit au Règlement 522;

AQUEDUC RUE PRINCIPALE : 0,042 \$ du cent dollars d'évaluation pour le secteur décrit au Règlement 532-1;

STATION POMPAGE FERNAND COMTOIS : qu'un montant de 1 156,11 \$ soit prélevé sur tous les immeubles décrit au Règlement 534-1;

Le tout tel que porté au rôle d'évaluation actuellement en vigueur aux fins de pourvoir aux dépenses du budget ci-dessus adopté ce treizième jour du mois de décembre deux mille onze.

ADOPTÉ À SAINT-JEAN-DE-MATHA
CE TREIZIÈME JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE
DEUX MILLE ONZE.

Normand Champagne, Maire

Nicole D. Archambault, sec.-trés, directrice générale

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES

2011-402 **Adoption des prévisions budgétaires 2012**

Proposé par le conseiller Mario Tremblay
Et résolu

QUE : Les prévisions budgétaires pour l'année 2012 soient et sont adoptées;

Adopté unanimement.

2011-403 **Adoption du programme triennal 2012-2013-2014 des dépenses en immobilisation**

Proposé par le conseiller Mario Tremblay
Et résolu

QUE : le programme triennal 2012-2013-2014 soit et est adopté tel que déposé;

Adopté unanimement.

2011-404 **Levée de l'assemblée**

Proposé par le conseiller Jean Robitaille
Et résolu

QUE : La présente assemblée soit et est levée.

FIN DE L'ASSEMBLÉE À 20 H 47

Normand Champagne, Maire

Nicole D. Archambault, Directrice générale

L'ANNÉE 2011 SE RÉSUME COMME SUIT :

12 ASSEMBLÉES RÉGULIÈRES

1 ASSEMBLÉE D'AJOURNEMENT

3 ASSEMBLÉES SPÉCIALES

404 RÉOLUTIONS

13 AVIS DE MOTION

10 RÉGLEMENTS

16 PERSONNES EN MOYENNE AUX ASSEMBLÉES

